



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3780

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Prévention des déchets - Attribution d'une subvention à la Maison de l'économie circulaire et l'Atelier soudé pour l'organisation du R Festival**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets**

**Rapporteur** : Madame la Conseillère déléguée Baume

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

**Conseil du 30 septembre 2019****Délibération n° 2019-3780**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Prévention des déchets - Attribution d'une subvention à la Maison de l'économie circulaire et l'Atelier soudé pour l'organisation du R Festival**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon a décliné l'objectif national de réduction des déchets à travers son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) adopté par la délibération du Conseil n° 2018-3257 du 10 décembre 2018. Ce programme vise une réduction de 31,9 kg par habitant de déchets ménagers et assimilés (DMA) hors gravats entre 2018 et 2024, soit en moyenne une réduction supplémentaire de 5 kg par habitant chaque année. Le plan d'action pluriannuel a retenu 21 actions réparties suivant 7 axes, dont l'axe 6 "donner une seconde vie aux produits destinés à l'abandon" qui concerne cette délibération.

De plus, la Métropole est, depuis 2015, lauréate de l'appel à projet "zéro déchet, zéro gaspillage" lancé par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et visant à soutenir les territoires s'engageant à mettre en œuvre un projet politique intégré concernant la prévention et la gestion des déchets, dans une dynamique circulaire. Par délibération du Conseil n° 2017-1904 du 10 avril 2017, la Métropole a approuvé les orientations stratégiques du plan d'action économie circulaire, qui se décline en 4 axes :

- axe 1 : mettre en œuvre et anticiper les bonnes pratiques de prévention et de gestion des déchets,
- axe 2 : soutenir des porteurs de projet d'économie circulaire,
- axe 3 : mobiliser des territoires et des filières,
- axe 4 : appliquer l'éco-exemplarité aux déchets de l'institution et aux achats publics.

Dans la mesure où le changement des modes de production et de consommation n'est pas du ressort de la Métropole seule, il est essentiel pour déployer cette stratégie de mobiliser les acteurs du territoire et de s'appuyer pour cela sur des relais divers.

Cette délibération propose de soutenir une initiative portée par des acteurs du territoire pour mobiliser des publics variés : les entreprises artisanales, les acheteurs publics et les citoyens et futurs porteurs de projets d'économie circulaire.

**II - Compte-rendu de la 1<sup>ère</sup> édition de l'évènement en 2018**

Le 15 juillet 2018 s'est tenue la 1<sup>ère</sup> édition de l'évènement "Faites RRRRRR ! [Faites des déchets : faites-en des ressources]", organisé par la Maison de l'économie circulaire et l'Atelier soudé et qui a été soutenu par la Métropole.

Il proposait des ateliers de réparation et d'auto-construction, des conférences, des spectacles, la vente d'objets issus de l'artisanat, et comportait également un espace ludique et éducatif pour les plus jeunes.

Cet évènement a permis d'attirer un public aussi bien novice qu'averti sur la question de la seconde vie des objets, participant ainsi à la mise en œuvre des politiques publiques de la Métropole en matière de prévention des déchets.

### III - L'édition 2019 de l'évènement

Le "R Festival" est renouvelé en 2019 avec un format différent et prenant en compte les enseignements issus de la 1<sup>ère</sup> édition. Il se tiendra ainsi dans un espace plus central et accessible pour le grand public, sur plusieurs jours, fin octobre/début novembre.

Il s'agit notamment de promouvoir "le faire ensemble", la réappropriation des techniques (artisanat, réparation), la revalorisation des matières (et la valorisation humaine que cela implique). Des temps collectifs (ateliers, conférences) sont ainsi organisés tout au long de l'évènement.

Cette édition comporte aussi une journée à l'attention des professionnels et des acteurs rattachée à la thématique de la seconde vie des déchets afin de favoriser les connexions et l'échange des pratiques.

Le budget total associé à l'évènement est d'un montant de 33 000 € TTC, ce dernier incluant notamment les dépenses relatives aux animations, aux interventions et à la communication.

Dépenses		Recettes	
Actions	Montants (en €)	Source de financement	Montants (en €)
nourriture et boisson	5 300	fonds propres	12 000
animations et concerts	16 200	subvention Métropole de Lyon	13 000
logistique / scénographie	2 500	subvention autres acteurs	8 000
communication	2 000		
moyens humains	7 000		
<b>Total TTC</b>	<b>33 000</b>	<b>Total TTC</b>	<b>33 000</b>

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 000 € au profit de la Maison de l'économie circulaire et l'Atelier soudé, dans le cadre de l'organisation du "R Festival" en 2019.

Le versement de cette subvention sera encadré par une convention à conclure avec les structures bénéficiaires ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 000 € au profit du collectif organisateur Maison de l'économie circulaire et Atelier soudé dans le cadre de l'organisation du "R Festival" en 2019,

b) - la convention à passer entre la Métropole et le collectif définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 13 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P25O3173.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.**